

# THÉÂTRE DE VERDURE

## CHARTRE DE CONDUITE

**Ce règlement intérieur/charte de bonne conduite est aussi un guide des bonnes pratiques.**

**Chaque riverain, utilisateur ou association doit en avoir connaissance afin de préserver la beauté et la tranquillité du lieu.**

### INFORMATION GÉNÉRALE DU THÉÂTRE DE VERDURE DU PARC POMMÉ

- Le théâtre de verdure du Parc Pommé est ouvert de 8h à 22h
- Le théâtre de verdure du Parc Pommé est libre d'accès sauf réservation ou manifestation déclarée sur le lieu, **en respectant les règles de bonnes conduites à la quiétude du lieu.**
- Tout riverain, utilisateur ou association est prié de signaler les désagréments à la Direction Vie de la Cité / 05 59 39 99 99 - touche 3 ou [dvci@oloron-ste-marie.fr](mailto:dvci@oloron-ste-marie.fr)

### RÉSERVATION SANS APPUI LOGISTIQUE, DE COMMUNICATION ET/OU D'ÉLECTRICITÉ DE LA MAIRIE

- SI VOUS SOUHAITEZ RÉSERVER LE THÉÂTRE **PONCTUELLEMENT** :
  - *Afin de réserver un créneau ponctuel au théâtre, la procédure est d'appeler la DVCi (05 59 39 99 99 - touche 3) ou envoyer un mail à [dvci@oloron-ste-marie.fr](mailto:dvci@oloron-ste-marie.fr). Votre demande sera étudiée par la direction qui vous transmettra une réponse.*
- SI VOUS SOUHAITEZ RÉSERVER LE THÉÂTRE **RÉGULIÈREMENT** :
  - *La procédure est la même. Toutefois, même si la Commune vous accorde un créneau horaire régulier, elle se réserve le droit exceptionnellement d'octroyer ce créneau pour d'autres manifestations (une information vous sera communiquée dans les meilleurs délais).*

### RÉSERVATION AVEC APPUI LOGISTIQUE, DE COMMUNICATION ET/OU D'ÉLECTRICITÉ DE LA MAIRIE

- La procédure est de réaliser un dossier manifestation, que vous trouverez à l'Hôtel de ville au sein de la DVCi ou sur le site internet de la Ville. Votre demande sera étudiée par la direction qui vous transmettra une réponse.

### PROPRETÉ ET TRANQUILLITÉ DU LIEU

- Tout utilisateur, riverain et association est responsable de ces déchets et des dégradations du lieu.
- Le Théâtre de Verdure étant un lieu de quiétude pour ses habitants, chaque utilisateur, riverain association se doit de respecter autrui. La Commune condamne fortement toute nuisance volontaire.
- Le Théâtre ne dispose d'aucun sanitaire disponible.

### ➔ RENSEIGNEMENT

Adressez-vous à la **Direction Vie de la Cité** (05 59 39 99 99) touche 3  
ou envoyer un mail à [dvci@oloron-ste-marie.fr](mailto:dvci@oloron-ste-marie.fr)  
ou [associations@oloron-ste-marie.fr](mailto:associations@oloron-ste-marie.fr)

